



Bulletin de veille Intérim N°05 - décembre 2024

Objectif : connaître à la fois le discours universitaire et le discours des agences d'emploi afin d'avoir une vision globale des problématiques et des mesures de prévention à mettre en place dans le secteur de l'intérim.

La validation des informations fournies (exactitude, fiabilité, pertinence par rapport aux principes de prévention, etc.) est du ressort des auteurs des articles signalés dans la veille. Les informations ne sont pas le reflet de la position de l'INRS. Les éléments issus de cette veille sont founis sans garantie d'exhaustivité.

Les liens mentionnés dans le bulletin donnent accès aux documents sous réserve d'un abonnement à la ressource.

Les bulletins de veille sont disponibles sur le <u>portail documentaire de l'INRS</u>. L'abonnement permet de recevoir une alerte mail lors de la publication d'un nouveau bulletin (bouton « M'abonner » disponible après connection à son compte).

Table des matières

| Recours au travail intérimaire par les entreprises utilsatrices | . 2 |
|---|-----|
| Emploi des travailleurs en intérim | |
| Activités des agences d'emploi et des entreprises de travail temporaire | |
| Santé sécurité au travail des intérimaires | |
| Action en santé sécurité au travail dans le domaine de l'intérim | .7 |
| Intérim autres | |



Recours au travail intérimaire par les entreprises utilsatrices

JAMGOTCHIAN S.

La crise d'attractivité du secteur social et médico-social : faire sa place quand on est travailleur précaire

VST - Vie sociale et traitements, 2024, n° 164(4), pp. 111-116.

La crise d'attractivité que traversent les établissements et services sociaux et médico-sociaux à but non lucratif est désormais au centre des préoccupations des protagonistes de la branche professionnelle. Les difficultés de recrutement et de fidélisation se traduisent notamment par un accroissement des missions d'intérim. Les travailleurs sociaux qui, temporairement ou durablement, privilégient ce type de contrats témoignent à leur façon des mutations du rapport au travail et à l'emploi. Dans ce contexte, comment ces professionnels non permanents peuvent-ils « se faire une place » au sein de ces institutions ? En quoi leur statut professionnel précaire est-il un facteur de risque psychosocial qui fragilise le parcours de ces salariés ?

https://doi.org/10.3917/vst.164.0111

https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2024-4-page-111?lang=fr

THOMAS E.

Pourquoi le secteur de l'intérim connaît une crise sans précédent

Le Figaro. 2024.

Le travail temporaire connaît un nouveau recul sur les trois derniers mois. Il s'agit du septième trimestre consécutif de baisse de l'activité. Personne n'anticipe une embellie rapide.

https://www.lefigaro.fr/social/pourquoi-le-secteur-de-l-interim-connait-une-crise-sans-precedent-20241129



Emploi des travailleurs en intérim

Baromètre Prism'emploi - l'emploi intérimaire en octobre 2024

Prisme Emploi, 2024

En octobre 2024, l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) représente 733 000 équivalents temps plein (ETP), soit environ 48 000 ETP de moins que l'an dernier. Avec -6,2 %, la tendance observée se situe à un niveau comparable à celle du mois de septembre (-6,7 %) et en ligne avec la moyenne des dix premiers mois de l'année (-6,7 %).

https://www.prismemploi.eu/barometres-nationaux/barometre-prismemploi-lemploi-interimaire-en-octobre-2024

DINH L.D.

L'emploi intérimaire de nouveau en baisse au 3e trimestre 2024 (-0,9 %)

DARES, 2024, Indicateur 71

L'emploi intérimaire poursuit sa baisse au 3e trimestre 2024 (-0,9 %, soit -6 300 intérimaires), après un recul plus marqué au trimestre précédent (-2,3 %, soit -17 500 intérimaires au 2e trimestre 2024). Il s'agit du septième trimestre consécutif de baisse.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/lemploi-interimaire-de-nouveau-en-baisse-au-3e-trimestre-2024



Activités des agences d'emploi et des entreprises de travail temporaire

European Social Partners for Temporary Agency Work Sector Adopt Work Programme 2025-2027

World Employment Confederation, 2024

The World Employment Confederation-Europe and UNI-Europa, the European Social Partners for the Temporary Agency Work sector adopted a new work programme to address the most pressing challenges that European labour markets face in labour law and employment policies. Social partners will continue to play an active role in EU social policies and aim to conduct joint projects on capacity building and labour mobility.

https://www.weceurope.org/news-post/european-social-partners-for-temporary-agency-work-sector-adopt-work-programme-2025-2027/



Santé sécurité au travail des intérimaires

Bonnes pratiques pour le recours à un travailleur temporaire intérimaire

CARSAT Normandie, 2024

Cette fiche repère traite des bonnes pratiques pour le recours à un travailleur temporaire intérimaire. En amont du recours aux travailleurs intérimaires, l'entreprise utilisatrice doit bien s'organiser et définir un certain nombre de points tels que : les personnes en charge du recours au travail temporaire, les postes présentant des travaux interdits, les surveillances médicales, le contenu de l'accueil sécurité à l'entreprise, etc. Dans le but de bien préparer la mission du travailleur temporaire, l'entreprise doit rédiger une demande de personnel intérimaire (DPI) précisant les informations indispensables à l'établissement du contrat de mise à disposition par l'agence d'emploi. Celles-ci comprennent : les caractéristiques de la mission, les risques encourus au poste de travail et mesures de prévention correspondantes, les habilitations et qualifications requises, les équipements de protection individuelle nécessaires, etc. Cette fiche recommande également de bien mettre l'accent sur l'accueil et la formation des travailleurs intérimaires, et, en aval, de bien les suivre pendant leurs missions.

https://www.carsat-normandie.fr/home/entreprises/guides-a-telecharger.html

RESTOUEIX O.

Comment gérer les sous-traitants et les intérimaires qui travaillent pour vous ?

Techniques de l'ingénieur, 2024

La gestion des sous-traitants et des intérimaires fait partie intégrante de la politique santé et sécurité d'une entreprise. Cette fiche permet de mettre en place une gestion efficace des intervenants extérieurs, en répondant notamment aux questions suivantes : Comment identifier et mieux connaître les intervenants extérieurs ? Comment gérer ce nouveau personnel avec un niveau de prévention équivalent à celui du personnel interne de l'entreprise utilisatrice, en partant de leur sélection jusqu'à leur réévaluation, sans oublier leur supervision ? Cinq étapes permettent de répondre à ces questions : Identifier ses sous-traitants et intérimaires ; Définir sa politique de gestion des sous-traitants et intérimaires ; Sélectionner et gérer contractuellement les sous-traitants et intérimaires ; Organiser l'accueil et la formation ; Réaliser le suivi et l'évaluation.

DOI: https://doi.org/10.51257/f-0116 https://www.techniques-ingenieur.fr/

CASTEL D.

Risques psychologiques et sociaux du salariat ubérisé et précaire

La Pensée, 2024, 419(3), pp. 141-150

Nous ne sommes pas toutes et tous égaux face aux risques psychologiques et sociaux. En prise directe avec les conditions de travail, ces risques s'accroissent lorsque ces dernières se détériorent. À ce titre, les récentes mutations du capitalisme, en particulier le développement du salariat précaire et de l'auto-entrepreneuriat « ubérisé » exposent grandement les travailleuses et travailleurs à ces risques. Nous proposerons dans cet article quelques éléments de constat et d'analyse avant de discuter des pistes qui pourraient être envisagées pour y faire face.



https://doi.org/10.3917/lp.419.0141 https://shs.cairn.info/revue-la-pensee-2024-3-page-141?lang=fr

Salariés intérimaires du BTP : comment améliorer les conditions de travail et de santé sur les chantiers ?

OPPBTP; ANACT, octobre 2024

ISBN: 978-2-7354-0543-5

Les salariés intérimaires du BTP subissent une sur-sinistralité des accidents du travail. Face à ce constat, une entreprise utilisatrice, une agence d'emploi, l'Anact, l'Aract Grand Est et l'OPPBTP ont noué un partenariat et produit une étude-action qui analyse les facteurs de cette sinistralité, ainsi que des solutions concrètes pour y remédier.

https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/ouvrage/salaries-interimaires-du-btp-comment-ameliorer-les-conditions-de-travail-et-de-sante-sur-les-chantiers 6b29qqnfRc4Zuep9TYuG4j

Salariés intérimaires du BTP : mode opératoire pour créer une fiche d'aide à l'expression et la compréhension du besoin en délégation

OPPBTP, 2024

Pour l'entreprise utilisatrice comme pour l'agence d'emploi, le recrutement d'un salarié intérimaire exige une compréhension réciproque des besoins et des contraintes pour le poste en délégation. L'adéquation entre la demande de l'entreprise utilisatrice et le profil fourni par l'agence d'emploi est facilitée par une fiche d'aide à l'expression et la compréhension du besoin en délégation à télécharger. Découvrez comment constituer un référentiel de compétences afin de créer des fiches d'aide à l'expression et la compréhension du besoin en délégation par métier.

https://www.preventionbtp.fr/ressources/focus/salaries-interimaires-du-btp-mode-operatoire-pour-creer-une-fiche-d-aide-a-l-expression-et-la-comprehension-du-besoin-en-delegation_Uq7jvqfLwxgfJRHHz8mypU



Action en santé sécurité au travail dans le domaine de l'intérim

Affiche. Quatre pistes pour améliorer le suivi santé des intérimaires OPPBTP. 2024

Cette affiche vous aide à animer votre quart d'heure sécurité pour améliorer le suivi santé des intérimaires.

https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/affiche/quatre-pistes-pourameliorer-le-suivi-sante-des-interimaires m8gTXKGLpxoahauRULjw8T

Formation : PRATIQ'prévention : Prévenir et agir en prévention - Intérimaires OPPBTP. 2024

La complexité des situations de travail du BTP nécessite pour chaque entreprise une évolution de la compétence collective prévention, du chef d'entreprise à l'opérateur. Cette formation s'inscrit dans cette évolution, elle permet d'impliquer l'opérateur en lui apportant les compétences nécessaires pour agir et développer son autonomie face aux situations dangereuses qu'il est susceptible de rencontrer, en portant une attention particulière aux situations de travail en hauteur.

https://www.preventionbtp.fr/formation/formation-professionnelle-continue/formation/pratiq-prevention-prevenir-et-agir-en-prevention-interimaires 14

Intégrer du personnel intérimaire : 3 fiches pour anticiper les actions OPPBTP, 2024

Voici trois fiches méthode pour vous aider à identifier les actions à mettre en œuvre afin de faciliter l'intégration et l'accueil du personnel intérimaire de l'entreprise.

https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/outil/integrer-du-personnel-interimaire-3-fiches-pour-anticiper-les-actions eV8UBRJSkdhMinB8DiTYGL

Intégrer du personnel intérimaire : 4 check-lists pour vérifier les actions engagées OPPBTP, 2024

Ces exemples de check-lists vous aideront à vérifier que les actions identifiées pour l'accueil du personnel intérimaire ont bien été mises en œuvre. Une 4e fiche vous permettra d'effectuer le bilan de la mission.

https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/outil/integrer-du-personnel-interimaire-4-check-lists-pour-verifier-les-actions-engagees_5VWLCoUhrZrxzddDrcZJ3M



Recrutement d'un intérimaire : identifier la liste des postes à risques particuliers OPPBTP, 2024

Voici deux fiches vous permettant d'identifier la liste des postes à risque pour l'entreprise, lors du recrutement d'un intérimaire. La première fiche (Volet entreprise) concerne l'ensemble de l'entreprise (atelier, dépôt, bureau, chantier, etc.). Quant à la seconde, (Volet chantier), il est vivement conseillé de la transmettre aux entreprises de travail temporaire sollicitées.

https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/outil/recrutement-d-un-interimaire-identifier-la-liste-des-postes-a-risques-particuliers CLzZRo9AEUB9okna8KbAhE

LEROY F.

La FFB s'engage pour la sécurité des intérimaires avec le Pasi BTP OPPBTP, 2024

La Fédération française du bâtiment (FFB) renforce son engagement en matière de sécurité au travail pour les intérimaires en signant une convention avec Entreprises générales de France BTP (EGF). Cette collaboration vise à promouvoir l'intégration du Passeport sécurité intérim, ou Pasi BTP, dans les entreprises du secteur.

https://www.preventionbtp.fr/actualites/chantiers/la-ffb-s-engage-pour-la-securite-des-interimaires-avec-le-pasi-btp_okSMSLE2f455PtZV4M9TY5

Intérim. 5 étapes clés pour bien déléguer. Entreprises utilisatrices. Agences d'emploi CARSAT Rhône-Alpes, 2024, SP 1175, 16 p.

Cette brochure s'adresse aux agences d'emploi et propose des repères pour recueillir les informations indispensables à l'établissement du contrat de mise à disposition. C'est également un support d'aide pour intégrer la prévention des risques professionnels avant, pendant et après la mission. Le document s'adresse aussi aux entreprises utilisatrices afin d'instaurer un dialogue constructif avec l'agence d'emploi et les aider à bien préparer la mission du travailleur intérimaire : expression du besoin, accueil, formation, et suivi du salarié intérimaire tout au long de la mission.

https://www.carsat-ra.fr/files/live/sites/carsat-ra/files/pdf_illustrations/entreprise/Documentation/sp1175.pdf

BOLLENGIER A.

Pays de Montbéliard. La sécurité et la santé au travail des intérimaires, un enjeu majeur

L'Est Républicain, 2024

L'« Intérim Tour », qui sillonne la Bourgogne Franche-Comté, a fait escale à Étupes mardi 26 novembre. Ce dispositif expérimental rappelle le cadre de la loi aux agences de travail temporaire et aux entreprises utilisatrices d'intérimaires, et leur permet d'échanger autour de leurs pratiques.

https://www.estrepublicain.fr/economie/2024/11/28/la-securite-et-la-sante-au-travail-des-interimaires-un-enjeu-majeur



KARINE F.

Sécurité des intérimaires : « Nous devons faire un travail de fond énorme »

L'Est Républicain, 2024

Durant deux mois, les services de l'État et la Carsat ont fait se rencontrer, dans les départements de Bourgogne et de Franche-Comté, les agences de travail temporaire et les entreprises qui emploient leurs intérimaires. Avec un objectif : amplifier la vigilance sur les accidents, qui les touchent de plus en plus.

https://www.estrepublicain.fr/sante/2024/12/08/securite-des-interimaires-nous-devons-faire-un-travail-de-fond-enorme



Intérim autres

Blandine Barlet, Elena Mascova, Arnaud Mias, Jean-Marie Pillon et Lucas Tranchant La condition intérimaire

La Dispute, 2024, 168 p. ISBN: 9782843033414

Plongé au cœur de la condition des travailleurs et travailleuses intérimaires, ce livre révèle une réalité souvent passée sous silence. Il montre pourquoi la précarité de l'emploi, l'exposition accrue aux risques professionnels, les atteintes à la santé et à la dignité font système dans l'intérim. Précarité, instabilité, adaptabilité... derrière le constat d'une réelle diversité des trajectoires, ce livre met au jour une commune condition intérimaire, qui évoque à bien des égards la « condition ouvrière » dépeinte par Simone Weil, celle d'une subordination aux conséquences morales délétères, qui entretient une amertume silencieuse face aux injustices et aux humiliations. Elle constitue aussi le symptôme alarmant d'une fragilisation générale des protections collectives qui ont fondé le salariat.

https://ladispute.fr/catalogue/la-condition-interimaire/

RUBIO I.

Arnaud Mias et Louis-Marie Barnier, sociologues : « La condition intérimaire dit beaucoup sur la dégradation du travail »

L'Humanite, 2024

Dans un ouvrage collectif, les sociologues Louis-Marie Barnier et Arnaud Mias mettent en lumière la vulnérabilité inhérente d'une population d'emploi surexposée à l'usure et aux risques, de plus en plus amenée à choisir entre le revenu et la santé.

https://www.humanite.fr/en-debat/conditions-de-travail/arnaud-mias-et-louis-marie-barnier-sociologues-la-condition-interimaire-dit-beaucoup-sur-la-degradation-du-travail

DESNOYER F.

Elena Mascova et Arnaud Mias, sociologues : « Dans l'entreprise, les intérimaires n'ont pas leur mot à dire sur leur travail »

Le Monde, 2024

Elena Mascova et Arnaud Mias, sociologues : « Dans l'entreprise, les intérimaires n'ont pas leur mot à dire sur leur travail ». Lors de leurs missions, les travailleurs intérimaires font l'expérience de la fragilité et de la solitude face aux risques professionnels physiques et psychiques, estiment les deux sociologues.

https://www.lemonde.fr/emploi/article/2024/12/05/elena-mascova-et-arnaud-miassociologues-dans-l-entreprise-les-interimaires-n-ont-pas-leur-mot-a-dire-sur-leur-travail 6430884 1698637.html



WEILER N.

La prévention des risques pour les intérimaires reste largement inopérante

Santé & Travail, 2024

Dans un livre publié fin octobre, un collectif de chercheurs dépeint la dure réalité de la « condition intérimaire » entre précarité de l'emploi, exposition accrue aux risques professionnels, atteintes à la santé et discriminations. Blandine Barlet, sociologue et co-autrice de l'ouvrage, souligne l'inefficacité du système de santé au travail pour protéger les salariés de l'intérim.

https://www.sante-et-travail.fr/prevention-risques-interimaires-reste-largement-inoperante

ENGRAND T.

Pourquoi le secteur de l'intérim connaît une crise sans précédent

Le Figaro, 2024

Le travail temporaire connaît un nouveau recul sur les trois derniers mois. Il s'agit du septième trimestre consécutif de baisse de l'activité. Personne n'anticipe une embellie rapide.

https://www.lefigaro.fr/social/pourquoi-le-secteur-de-l-interim-connait-une-crise-sans-precedent-20241129

Temporary agency work: Germany's Federal Labour Court significantly restricts "corporate group privilege" in the German Temporary Agency Work Act

NOERR, 2024

In its decision of 12 November 2024 (case no. 9 AZR 13/24), the German Federal Labour Court (Bundesarbeitsgericht – BAG) addressed a special provision in the Temporary Agency Work Act (Arbeitnehmerüberlassungsgesetz – AÜG) that allows corporate groups to transfer workers between companies within the same group under more relaxed conditions than would apply to transfers between independent companies (referred to as the "corporate group privilege"). The Court clarified, contrary to the express wording of the relevant provision, that the corporate group privilege in the Temporary Agency Work Act does not apply if a worker is hired or employed for the purpose of assignment (Summary of the Federal Labour Court's press release 30/24 of 12 November 2024; the judgment had not yet been published at the time of writing this Insight article (14 November 2024)).

https://www.noerr.com/en/insights/temporary-agency-work-germanys-federal-labour-court-significantly-restricts-corporate-group-privilege-in-the-german-temporary-agency-work-act